

Le 4 février deux mille vingt, à 19 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Octeville-sur-mer en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

1) Appel nominal :

Etaient présents à l'appel nominal : M. Jean-Louis ROUSSELIN, M. Alain RICHARD, Mme Françoise DEGENETAIS, M. Daniel COIGNET, Mme Marie-Claude CRESSENT, Mme Michèle GAUTIER, M. Thierry LAFFINEUR, M. Pierre LEVASSEUR, Mme Marie-France BEAUVAIS, M. Patrick SILORET, Mme Christine DONNET, M. Georges LEMAITRE, M. Olivier ROCHE, Mme Anne LANCTUIT, Mme Claire BEAUFILS, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE, Mme Janine MIELLE, Mme Valérie VAST, Mme Françoise CHARLES, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT.

Etaient absents : M. Didier GERVAIS (pouvoir à M. Daniel COIGNET), Mme Frédérique VAUDRY (pouvoir à Mme Françoise DEGENETAIS), Mme Monique MODESTE, M. William GRARD, Mme Christelle DURAND (pouvoir à Mme Christine DONNET), M. Romain GUYADER.

2) Désignation du Secrétaire de séance : M. Georges LEMAITRE.

3) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019.

4) Présentation du projet retenu dans le cadre de l'appel à projet Eco-bourg

Monsieur le Maire : je vais laisser Olivier ROCHE présenter la genèse du projet, avant de passer la parole aux représentants du groupement retenu dans le cadre de l'appel à projet.

Olivier ROCHE : pour mémoire, la commune avait engagé en 2014 une Approche environnementale de l'urbanisme, puis lancé un accord-cadre portant sur un projet de maîtrise d'œuvre urbaine en 2016 : cela consistait à préparer l'évolution des parcelles sur le centre-bourg d'Octeville-sur-mer. Après une première « balade urbaine » dans la commune le 11 avril 2015, plusieurs ateliers et réunions publiques se sont succédés au cours desquels le projet a évolué en concertation avec les habitants.

Sur la place Foch, la mairie maîtrisait une partie du foncier et a fait acheter deux terrains par l'Etablissement public foncier de Normandie.

En 2019, un appel à projets avec jury a été lancé. Pour mémoire, ce jury était composé de représentants de chacun des groupes du conseil municipal et de représentants de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et de l'Agence d'urbanisme de la région du Havre (en tant que personnalités

qualifiées). A l'issue de la procédure, le jury a retenu le projet présenté par Logéo Seine Estuaire lors d'une séance le 17 décembre.

Je vais maintenant céder la parole au groupement conduit par Logéo Seine Estuaire.

Présentation par Stéphane DAMBRINE, directeur immobilier de Logéo Seine Estuaire :

- Logéo compte 17 000 logements et a ses racines sur Le Havre ;
- je suis accompagné d'Alexandre DASSONVILLE (chargé du développement) et de Pascal DESPLANQUES de l'atelier Bettinger Desplanques. L'Atelier des 2 Cyclopes (bureau d'étude en environnement) complète le groupement ;
- sur le projet en lui-même : une phase de négociation s'est déroulée avant l'attribution du marché en décembre. Elle a conduit à modifier légèrement le programme et à améliorer fortement l'offre financière à l'instigation de la municipalité.

Présentation du projet architectural par Pascal DESPLANQUES :

- le projet prévoit 32 logements implantés en plein centre-bourg. Il répond à un cahier des charges très exigeant. Il s'agit de densifier le centre-bourg pour contribuer à le revitaliser en lien avec l'amélioration de l'offre commerciale ;
- l'architecture est contemporaine pour remettre Octeville-sur-mer dans une dynamique intéressante ;
- le choix d'implantation des bâtiments a été dicté par le PPRI (plan de prévention des risques inondation) : il prévoit 4 bâtiments, dont 3 sont perpendiculaires à la rue René Coty. Nous avons opté pour un choix architectural de bâtiments qui resteront à l'échelle du centre-bourg. Une venelle sera constituée et un espace à dominante végétale permettra d'accueillir les stationnements ;
- présentation des bâtiments
 - les bâtiments A et B sont constitués de logements en accession ;
 - le bâtiment C accueillera des logements locatifs sociaux ;
 - le bâtiment D comprendra 6 logements et un local commercial destiné à accueillir une pharmacie. On travaille d'ailleurs déjà à l'aménagement de cette pharmacie ;
 - les bâtiments A, B et C sont en R+2 : les bâtiments A et B contiennent 7 logements avec l'objectif d'une grande mixité de logements (T2, T3 et T4) avec de belles surfaces. Ils seront tous accessibles par un ascenseur. 14 places de stationnements sont prévues pour les 14 logements des bâtiments A et B. 14 autres places sont destinées aux bâtiments C et D ;
- un jardin partagé fera l'objet d'un travail spécifique avec les habitants ;
- tous les logements bénéficient de balcons ou de terrasses généreuses ;
- la partie stationnement comprend une dominante végétale remarquable : les revêtements de sols sont totalement perméables et des noues sont

- prévues pour la gestion des eaux. On accentue l'aspect végétal par une remontée de végétalisation sur les façades ;
- les matériaux sont le bois, la brique et le zinc pour les couvertures. Celles-ci seront à faible pente pour éviter d'obstruer les vues ;
 - concernant spécifiquement le bâtiment D :
 - o le commerce est prévu en rez-de-chaussée ;
 - o sur le parking entre le bâtiment et la maison André de Saint-Nicolas est prévu un parvis et 4 places de stationnement. On conservera les arbres existants ;
 - o les logements sont de type T4 de type intermédiaire : ils ont 4 expositions et ont tous une terrasse généreuse au sud ;
 - o les matériaux sont les mêmes que pour les autres bâtiments (bois, briques et zinc) ;
 - l'enjeu du projet est paysager : cela constituait une très forte demande du programme de façon à permettre une dominante végétale dans le cœur de bourg. Nous avons aussi prévu une grande qualité des cheminements piétons, grâce à des haies et à la mise en scène d'activités dans le jardin paysager ;
 - l'ambition environnementale est aussi marquée par la volonté de ramener des arbres avec des fleurs et des fruits en plein centre-bourg ;
 - concernant les matériaux :
 - o le bois sera implanté en fond de loggia sur des zones protégées de la pluie. Le bois sera traité pour conserver sa teinte initiale ;
 - o le zinc est un matériau pérenne et de qualité. Il permet la réalisation de faible pente de toiture ;
 - o les places de stationnement et les circulations seront réalisées avec des matériaux perméables ;
 - enfin, nous avons la volonté de faire un projet hautement qualitatif avec de hautes performances énergétiques : le Label E+C- sera recherché pour permettre de bénéficier de logements performants énergétiquement et consommant peu de carbone. Nous aurons aussi recours à la norme NF Habitat, à la charte chantier propre et à la gestion maîtrisée de l'eau.

Concernant les surfaces et typologie :

- 14 logements sont en accession et 18 seront des logements locatifs sociaux, mais les surfaces sont réparties à 50 / 50 entre les deux types de logements ;
- concernant les logements en accession :
 - ce seront des T2, T3 et T4, desservis avec un ascenseur notamment pour réserver ces logements à des séniors ;
 - les logements pourront être équipés avec de la domotique pour les personnes âgées (mais ce point sera à étudier avec les acheteurs) ;
- concernant la partie logements locatifs sociaux : le bâtiment C comprend aussi un ascenseur ;
- le bâtiment D est plutôt destiné aux familles ;
- le commerce aura une superficie de 370 m² .

Calendrier :

- janvier à avril 2020 : présentation du projet et concertation ;
- début mai 2020 : dépôt des permis de construire ;
- les permis de construire devraient être purgés de tout recours fin octobre 2020 ;
- début 2021 : démarrage prévu du chantier ;
- 4^{ème} trimestre 2022 : livraison des bâtiments.

Point financier :

- Logéo versera 443 000 € et le local commercial est valorisé à 407 000 € dans l'offre de Logéo ;
- plan de financement :
 - subvention de l'EPFN : 114 000 € ;
 - subvention de la Communauté urbaine: 48 000 € ;
 - subvention de l'Etat : 53 000 €.
- le prix de revient au m² s'élève à 2469 € auquel il faut ajouter la TVA et les honoraires de vente.

A l'issue de la présentation du groupement conduit par Logéo Seine Estuaire, une séance de questions réponses s'engage avec les élus :

- **Christine DONNET** : quel mode de chauffage avez-vous prévu ?
- **Pascal DESPLANQUES** : nous avons prévu des chaudières à condensation à haute performance.

- **Jean-Louis ROUSSELIN** : de nombreux logements pourraient être destinés à des aînés. Y a-t-il des dispositifs pour les aider chez eux ?
Stéphane DAMBRINE : les logements seront adaptés (installation de douche italienne, de barres d'appuis, de volets roulants électriques). On peut ajouter systèmes d'alarmes, détection de chutes...

- **Valérie VAST** : les accès aux bâtiments seront-ils sécurisés ?
- **Stéphane DAMBRINE** : il n'y aura pas de clôture sur la rue, mais des visiophones seront posés.

- **Sandrine LEBARON** : quelles surfaces de logements ?
Alexandra DASSONVILLE : on a 78 m² pour un T4 dans le bâtiment D, 94 m² pour les T4 en accession ; les T2 en accession font 48 m², les T2 en location font 45 m² ; les T3 en locatif auront une surface de 71 m².

- **Christine DONNET** : quels sont les types de financements retenus pour les logements sociaux ?
Stéphane DAMBRINE : nous avons retenu ce qui figure dans le plan local de l'habitat adopté par la Communauté urbaine, soit 30 % de PLAI, 30 % de PLUS et 40 % de PLS.

- **Marie-Pierre PIROCCHI** : qui entretiendra les espaces verts ?
Stéphane DAMBRINE : sur la partie locative, c'est Logéo qui fera entretenir les espaces verts. Ce n'est pas encore déterminé pour la partie accession parce qu'on ne sait pas encore comment ils seront gérés.

- **Anne LANCTUIT** : avez-vous prévu de respecter les normes handicap (largeur de portes...);
- **Stéphane DAMBRINE** : oui, bien sûr. Nous l'avons prévu par conviction, pas simplement parce que c'est obligatoire. Les bâtiments A, B et C sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, de même que les locaux communs (locaux à ordures ménagères...).

- **Christine DONNET** : quelle est la hauteur du ressaut pour les balcons ?
Pascal DESPLANQUES : on essayera de faire le plus bas possible pour l'accès des personnes en fauteuil.

- **Marie-Pierre PIROCCHI** : combien avez-vous prévu de places de stationnement ?
Stéphane DAMBRINE : nous avons prévu une place par logement, y compris pour les grands logements.

- **Françoise CHARLES** : quels sont revêtements pour les espaces publics ?
Pascal DESPLANQUES : ils seront sans doute réalisés en béton désactivé pour des questions d'accessibilité.

- **Claudine MABIRE** : pourquoi avez-vous prévu une passerelle ?
Stéphane DAMBRINE : il y aura une passerelle pour relier les bâtiments A, B et C : cela permet de réduire les charges parce que ça permet d'éviter l'implantation d'un deuxième ascenseur ;

- **Pierre LEVASSEUR** : quelle est la largeur entre les bâtiments ?
Pascal DESPLANQUES : elle sera de 8 à 10 m, mais on s'est arrangés pour qu'il n'y ait pas de covisibilité entre les logements. Un salon ne donnera pas directement sur un autre salon.

- **Christine DONNET** : quel type de volets avez-vous prévu en rez-de-chaussée ?
Pascal DESPLANQUES : normalement, on aura des volets roulants en rez-de-chaussée, notamment pour des questions de sécurité.

- **Christine DONNET** : avez-vous prévu des colonnes enterrées ou des conteneurs pour les ordures ménagères ?
- **Pascal DESPLANQUES** : des locaux sont prévus rue René Coty pour déposer les ordures ménagères par conteneurs. Les entrées et sorties de conteneurs seront gérées par une entreprise mandatée par la copropriété pour la partie accession et par une entreprise mandatée par Logéo pour la partie locative.

- **Françoise CHARLES** : pour ce qui concerne le bâtiment D, comment seront gérées les ordures ménagères ?
- **Pascal DESPLANQUES** : elles le seront de la même manière que pour les bâtiments A, B et C : le bâtiment comprend des celliers et des locaux à ordures ménagères pour les 6 logements.

- **Françoise CHARLES** : je trouve qu'une place de stationnement par appartement est trop peu. On va avoir le même problème sur la ferme Lecoq.
- **Jean-Louis ROUSSELIN** : nous souhaitons traiter la question du stationnement de manière globale dans l'ensemble du centre-bourg. C'est pour cela par exemple que nous avons réalisé un parking sur la rue Asselin de Villequier. Il permet d'offrir 22 places de stationnement à proximité de la mairie, ce qui libère des places de stationnement sur la place du Général de Gaulle.

S'agissant d'une présentation, ce projet n'est pas soumis au vote.

5) Avis sur la vente de logements sociaux de la résidence Bonvoisin par Logéo

Monsieur le Maire : la société Logéo Seine Estuaire (groupe Action Logement) est propriétaire de la résidence Bonvoisin, composée de 28 logements locatifs sociaux situés rue Paul-Emile Victor à Octeville-sur-mer.

Ce programme immobilier a été réalisé en 1998, avec les financements suivants :

- 5 logements PLAI ;
- 12 logements PLUS ;
- 11 logements PLI.

La société Logéo Seine Estuaire s'est engagée dans un plan de vente d'une partie de son patrimoine, conformément aux dispositions contenues dans le Code de la construction et de l'habitation. Cette opération permettrait aux locataires de ce programme d'accéder à la propriété.

Conformément aux dispositions des articles L. 443-7 et L. 443-11 du Code de la construction et de l'habitation, instaurées par la loi Engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006) et modifiées notamment par la loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi n° 2009-323 du 25 mars 2009), il revient à la commune d'Octeville-sur-mer de donner un avis sur la cession proposée par Logéo Seine Estuaire.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette demande, sous réserve que les logements soient proposés en bail réel solidaire et qu'ils puissent tous ainsi relever du décompte des logements sociaux prévus à l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (SRU).

Il est à noter que cette disposition pourrait permettre à la commune de compter 11 logements sociaux supplémentaires au titre de cet article 55 de la loi SRU.

Je vous propose également de donner un avis favorable à la demande présentée par Logéo d'accorder un abattement de 30 % du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des accédants en bail réel solidaire. Cette disposition générera une perte de recettes d'environ 2 700 € (2 741 € en 2020) pour la commune (sur un total de recettes de 9 139 € en 2020 pour l'ensemble de la résidence Bonvoisin).

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Marie-Pierre PIROCCHI : cela signifie-t-il que les actuels locataires des logements de la résidence vont devoir déménager ?

Jean-Louis ROUSSELIN : non, ce ne sera absolument pas le cas. Les logements seront proposés à la vente à leurs actuels locataires. Ceux qui ne souhaiteront pas acheter, quelles que soient leurs raisons, pourront rester dans les logements aussi longtemps qu'ils le souhaitent.

Marie-Pierre PIROCCHI : je ne comprends pas cette volonté de vendre un bien immobilier sans que l'acheteur soit propriétaire du terrain sur lequel est bâtie la maison...

Jean-Louis ROUSSELIN : cette dissociation entre la propriété du foncier et celle du bâti a été permise par la loi ELAN dans le but de réduire la facture de l'achat d'un bien immobilier par les propriétaires. C'est évidemment une novation. Il faut bien comprendre que, celui qui sera devenu propriétaire demeurera libre de vendre son bien quand il le souhaitera, mais qu'il devra le vendre sans être propriétaire du terrain, ce qui diminuera le coût pour les acheteurs suivants parce que le prix de cession pourra être défini dans les statuts de l'organisme de foncier solidaire. UA fond, il s'agit d'un mécanisme vertueux qui vise à lutter contre l'envolée des prix de l'immobilier tout en permettant à presque tout le monde d'avoir la possibilité de devenir propriétaire de son bien.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6) Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux

Monsieur le Maire : la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la Dotation de développement rural (DDR).

Lors du conseil municipal du 16 décembre dernier, vous m'avez déjà autorisé à solliciter des subventions de l'Etat dans le cadre de la DETR. Or, la réglementation a évolué depuis l'an dernier et la délibération doit notamment faire état des plans de financement des projets présentés au titre de la DETR.

Je vous demande l'autorisation de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible :

FINANCEURS	MONTANT HT	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION
DETR	63 000	210 000	30 %
Conseil départemental			
Communauté urbaine (fonds de concours aide au sport)	25 200	210 000	12 %
Communauté urbaine (fonds de concours aide à l'investissement des communes)	60 900	210 000	29 %
Fonds propres	60 900	210 000	29 %
TOTAL HT	210 000 €		

- rénovation du bâtiment des services techniques, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION
DETR	12 500	41 666,67	30 %
Conseil départemental			
Communauté urbaine	14 583,33	41 666,67	35 %
Fonds propres	14 583,33	41 666,67	35 %
TOTAL HT	41 666,67 €		

- aménagement d'un préau à l'école Les Lutins, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION
DETR	34 500	115 000	30 %
Conseil départemental	28 750	115 000	25 %
Communauté urbaine	23 000	115 000	20 %
Fonds propres	28 750	115 000	25 %
TOTAL HT	115 000 €		

- divers travaux de réhabilitation dans l'école Jules Verne, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION
DETR	28 750	95 830	30 %
Conseil départemental	23 957,50	95 830	25 %
Communauté urbaine	16 166	95 830	20 %
Fonds propres	23 956,50	95 830	25 %
TOTAL HT	95 830 €		

- accès au numérique dans les classes de l'école Jules Verne, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION
DETR	15 000	50 000	30 %
Conseil départemental			
Communauté urbaine	17 500	50 000	35 %
Fonds propres	17 500	50 000	35 %
TOTAL HT	50 000		

- achat de deux columbariums, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION
DETR	4 000	13 333,33	30 %
Conseil départemental			
Communauté urbaine	4 673,33	13 333,33	35 %
Fonds propres	4 673,33	13 333,33	35 %
TOTAL HT	13 333,33 €		

La délibération est adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Louis ROUSSELIN :

- je vous ai fait distribuer l'Echo des agents. Il s'agit du journal interne édité par les représentants syndicaux des agents. Je vous engage à le lire attentivement, notamment la dernière page parce qu'il illustre bien à la fois la bonne qualité des relations entre le syndicat et la commune, mais aussi la bonne qualité d'écoute des besoins des agents.
- voirie :
 - o le bouchage des nids de poule en cours :
 - nous avons commandé il y a plusieurs semaines de l'enrobé à froid, produit nécessaire pour combler les nids de poule ;
 - la centrale à bitume qui produit l'enrobé à froid a repris lundi 3 février, après une interruption due aux vacances de Noël (+ une panne de quelques jours) ;
 - les services ont reçu de l'enrobé à froid dès hier. Depuis lors, les équipes des services techniques sillonnent la commune pour reboucher tous les nids de poule ;
 - rappel : il est normal que des nids de poule se forment en hiver sur des chaussées anciennes : ils sont dû à l'action du froid ou de la pluie (ou de la combinaison des deux) ;
 - le retour à la normale concernant les nids de poule est attendu dès la semaine prochaine ;

- la Communauté urbaine va intervenir très prochainement sur le chemin de Saint-Andrieux pour réparer la partie située entre le rond-point du Calvaire et le chemin du Triangle (attention : il s'agit d'une réparation, pas d'une rénovation complète).

Alain RICHARD :

- rien à signaler.

Marie-Claude CRESSANT :

- les actions pour le Téléthon se poursuivent.

Daniel COIGNET :

- réfection de toitures des bâtiments communaux :
 - la rénovation de la toiture de l'école Jules Verne 1 sera entreprise pendant les vacances scolaires de février. Un échafaudage sera posé pour que les services techniques nettoient la façade et remplacent le panneau du nom de l'école ;
 - la rénovation de la toiture de l'Espace du littoral débutera la semaine prochaine et sera achevée à la fin du mois. Le PVC sera remplacé et 1200 attaches supplémentaires seront posées ;
 - école les Falaises :
 - une expertise est en cours dans le cadre de la garantie décennale de l'école ;
 - l'expert revient le 18 février et une entreprise de couverture sera présente pour éventuellement découvrir une partie de la toiture. L'expert avait souhaité reprendre toutes les notes de calcul produites pendant la phase de construction de l'école ;
 - si aucune décision n'était prise par l'assurance à l'issue de cette phase d'expertise, la commune demanderait la nomination d'un expert judiciaire.
- les plantations vont commencer dans les prochains jours sur la nouvelle aire de jeux de la place Foch ;
- rue Abbé Jean Ribault : on a un problème avec l'éclairage public. Pour l'instant, la réparation a l'air de tenir. Il reste encore un problème à régler pour 3 mats ;
- chemin des 4 Fermes, le SDE76 avait prévu de mettre de l'éclairage public sur deux mats qui ont été retirés par Enedis et on ne peut pas les mettre sur des poteaux télécom. On est en discussion avec la CU pour résoudre le problème.

Françoise DEGENETAIS :

- rien à signaler.

Thierry LAFFINEUR :

- rien à signaler.

QUESTIONS DIVERSES

Françoise CHARLES : pour la sécurité, je trouve ennuyeux que le terrain de pétanque soit collé au terrain de jeux des petits. Par ailleurs, le portillon de l'aire de jeux des petits est dans la terre.

Daniel COIGNET : le portillon va être déplacé. Et la partie en sable jaune va être refaite par Asten parce qu'elle n'est pas conforme au cahier des charges.

Françoise CHARLES : une équipe de la Communauté urbaine a peint le stop de la rue de Verdun, mais n'a pas repeint le passage piéton.

Jean-Louis ROUSSELIN : il serait bien de matérialiser une voie cyclable ou deux voies pour tourner soit à droite soit à gauche en bas de la rue de Verdun.

Françoise CHARLES : des piétons et cyclistes m'ont indiqué qu'ils aimeraient que soient matérialisée une piste cyclable dans la rue Félix Faure.

Jean-Louis ROUSSELIN : on est en zone 30 et il n'est donc pas nécessaire de matérialiser une piste cyclable, d'autant qu'on n'a pas la place de le faire en plus de la voie de circulation. Mais je confirme que c'est bien sur la chaussée, et non sur les trottoirs que les cyclistes doivent circuler. Nous allons tout de même vérifier la signalisation dans la rue.

Françoise CHARLES : a-t-on des nouvelles de la cavité rue Asselin de Villequier ?

Jean-Louis ROUSSELIN : l'expertise a eu lieu et du béton liquide a été déposé dans la cavité. Il reste à faire des sondages début mars avant de pouvoir reboucher la cavité.

Marie-Pierre PIROCCHI : un article dans la presse de ce jour indique que les polices municipales d'Octeville-sur-mer et de Cauville-sur-mer vont fusionner.

Jean-Louis ROUSSELIN : ce n'est pas vrai. J'ai demandé à ce qu'un rectificatif paraisse demain dans la presse. Je n'ai absolument pas parlé de fusion de la police avec le candidat aux élections municipales de Cauville-sur-mer qui a fait ces déclarations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.